



---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

### **Production porcine : le RNCREQ satisfait des modifications au règlement, mais...**

**Montréal, le 22 décembre 2004** – Suite à la levée du moratoire sur le développement de la production porcine, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est satisfait, en bonne partie, des modifications apportées au *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* qui encadre le développement de cette production. Cependant, les répercussions de la levée du moratoire seront passablement différentes d'une région à l'autre.

De l'avis du RNCREQ, plusieurs articles du règlement favoriseront une meilleure protection de l'environnement dans les régions aux prises avec les problèmes de surplus de phosphore les plus marqués, notamment les dispositions qui visent à contrer le déboisement pour fins de mise en culture et la détermination de bassins versants dégradés où le développement porcin est interdit ou restreint. Dans des régions telles que la Chaudière-Appalaches, la Montérégie et Lanaudière, le développement de la production sera interdit ou frappé de mesures très restrictives. Toutefois, il faut noter que ce n'est pas toutes les rivières qui ont été échantillonnées. De plus, dans certains cas, la porte est ouverte au développement porcin dans des bassins versants dont les rivières se trouvent à la limite de la norme de dégradation.

De l'avis de Guy Lessard, président du RNCREQ : « *Certaines régions, notamment le Bas-Saint-Laurent, subiront probablement de fortes pressions de développement; ce qui inquiète plusieurs intervenants. Il est souhaitable qu'un suivi soit effectué dans les bassins versants qui n'ont pas encore fait l'objet de campagnes d'échantillonnage; ce afin de s'assurer que la capacité de support des milieux naturels soit respectée.* »

L'agriculture constitue un segment important de l'économie du Québec. À l'instar d'autres activités, elle doit nécessairement s'engager dans la voie du développement durable.

- 30 -

Source :

Julie Boudreau, responsable du comité Agriculture du RNCREQ, Tél. : 418-832-2722

Guy Lessard, président du RNCREQ, Tél. : 418-338-1906